



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 20 janvier 2015

Monsieur POULLOT Hubert
Président de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
Bureau « Police de l'Eau »
A l'attention de M. CHARTON Christophe
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur un projet d'aménagement commercial et industriel à Longvic portée par la CA du Grand Dijon

Monsieur le Directeur,

Par courrier, vous m'avez transmis au titre du Code de l'Environnement, le dossier déposé par la CA du Grand Dijon concernant la création d'une zone d'activité commerciale et industrielle sur la commune de Longvic. C'est avec grande attention qu'il a été instruit.

Le dossier a été étudié à l'aune du SAGE de la Vouge révisé, **adopté le 3 mars 2014**, comprenant notamment les objectifs et dispositions suivantes :

- Objectif général II : Maîtriser, encadrer et accompagner l'aménagement du territoire
- Objectif général III : Restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines en luttant contre les facteurs d'eutrophisation et toutes les autres formes de pollutions présentes sur le bassin,
- Disposition II-3 : Compenser les zones imperméabilisées,
- Disposition III – 5 : Limiter l'impact des réseaux viaires et des zones imperméabilisées,
- Disposition V – 5 : Gérer préventivement et harmonieusement les zones à urbaniser,

Tout d'abord, la CLE tenait à relever les manques, approximations et erreurs suivantes :

- Le site n'est en aucun cas situé au droit de la nappe de Dijon Sud,
- Le site n'a aucun rapport avec le Suzon ou l'Ouche mais est situé sur le bassin Varaude,
- Il n'y a pas aucune donnée qualitative de la Varaude,
- L'analyse de plus hautes eaux de la nappe alluviale semble pertinente ; toutefois elles ne sont pas utilisées pour la définition des caractéristiques des deux bassins de traitement des eaux pluviales du projet, ce qui est regrettable !

CLE Vouge – 25 avenue de la gare – 21 220 Gevrey Chambertin
Téléphone : 03-80-51-83-23
Courriel : vougeau@worldonline.fr
Site Internet : www.bassinvouge.com

- L'absence d'une approximation de l'abattement de la pollution.

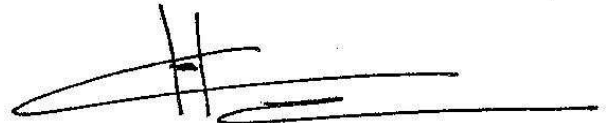
Le projet est compatible avec le SAGE de la Vouge, c'est la raison pour laquelle la CLE lui donne un avis favorable.

Toutefois, elle regrette de ne pas connaître, au moins approximativement les volumes d'eau potable nécessaires à sa mise en œuvre. La CLE rappelle que les prélèvements d'eau proviennent largement de la nappe de Dijon Sud, classée en ZRE le 20 décembre 2005.

Par ailleurs pour une efficacité maximale des bassins, il serait pertinent de définir avec précisions leurs caractéristiques techniques afin qu'ils ne puissent pas être immergés lors des plus hautes eaux de la nappe.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

Le Président
Hubert POULLOT

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, positioned below the printed name of the president.